En tête de l’association. Bien compléter ou remplacer les parties surlignées en jaune.

Monsieur le Préfet de ??

Plus adresse

Objet : organisation d’une bourse aux armes le (date et lieu), demande d’autorisation conformément à l’art 107 du décret n°2013-700 du 30 juillet 2013.

Monsieur le Préfet,

Notre association a l’intention d’organiser une bourse aux armes anciennes et de collection le (date) à (adresse de la bourse aux armes.)

Cette manifestation de bonne tenue devrait attirer des amateurs d’objets historiques de (préciser la région, toute la France ou l’Europe entière. )

Les objets présentés dans cette manifestation sont composés

* d’antiquités militaires,
* d’armes de la catégorie  D2 paragraphes  a, d, e, f, h, i, j, k. dont l’achat est libre,
* d’armes de la catégorie D1 dont l’achat est soumis à enregistrement,
* d’armes de la catégorie C dont l’achat est soumis à déclaration.

Ces deux dernières catégories seront présentées enchaînées conformément à l’Art 89 § b du décret n°2013-700 du 30 juillet 2013.

L’art 90 du décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 portant application de la loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 interdit notamment la vente des armes des catégories D1 et C en-dehors de locaux fixes agréés par le Préfet.

Mais l’art 107 du même décret prévoit dans son paragraphe b) l’autorisation préfectorale pour permettre cette vente.

Nous avons donc l’honneur de vous demander l’autorisation prévue à l’article 107 du décret précité.

Il va de soit que nous vérifierons que les exposants qui présenteront des armes des catégories D1 et C possèdent bien l’une des autorisations prévues par les articles 97 et 74 ou de l’agrément prévu par l’article 91 du même décret.

De même que nous déposerons dans votre préfecture dans les 8 jours de la manifestation le registre dont il est fait mention à l’art 321-7 2ème alinéa du Code Pénal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l’expression de nos sentiments respectueux.

Le président de l’association.